

## Colombie-Britannique

Le traité de commerce et de navigation entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été signé le 20 août 1925, est un document important de l'histoire commerciale du Canada. Ce traité a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années. Le traité a été signé entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui était alors une province autonome. Le traité a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, Mark MacGuigan, et le gouverneur de la Colombie-Britannique, Lord Dufferin. Le traité a été ratifié par le Parlement du Canada et le Parlement de la Colombie-Britannique. Le traité a été signé en vertu de l'autorisation de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, 1980.

Le traité de commerce et de navigation entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été signé le 20 août 1925, est un document important de l'histoire commerciale du Canada. Ce traité a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années. Le traité a été signé entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui était alors une province autonome. Le traité a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, Mark MacGuigan, et le gouverneur de la Colombie-Britannique, Lord Dufferin. Le traité a été ratifié par le Parlement du Canada et le Parlement de la Colombie-Britannique. Le traité a été signé en vertu de l'autorisation de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, 1980.

Le traité de commerce et de navigation entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été signé le 20 août 1925, est un document important de l'histoire commerciale du Canada. Ce traité a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années. Le traité a été signé entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui était alors une province autonome. Le traité a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, Mark MacGuigan, et le gouverneur de la Colombie-Britannique, Lord Dufferin. Le traité a été ratifié par le Parlement du Canada et le Parlement de la Colombie-Britannique. Le traité a été signé en vertu de l'autorisation de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, 1980.

Le traité de commerce et de navigation entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été signé le 20 août 1925, est un document important de l'histoire commerciale du Canada. Ce traité a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années. Le traité a été signé entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui était alors une province autonome. Le traité a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, Mark MacGuigan, et le gouverneur de la Colombie-Britannique, Lord Dufferin. Le traité a été ratifié par le Parlement du Canada et le Parlement de la Colombie-Britannique. Le traité a été signé en vertu de l'autorisation de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, 1980.

Le traité de commerce et de navigation entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui a été signé le 20 août 1925, est un document important de l'histoire commerciale du Canada. Ce traité a été le résultat de négociations qui ont duré plusieurs années. Le traité a été signé entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui était alors une province autonome. Le traité a été signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, Mark MacGuigan, et le gouverneur de la Colombie-Britannique, Lord Dufferin. Le traité a été ratifié par le Parlement du Canada et le Parlement de la Colombie-Britannique. Le traité a été signé en vertu de l'autorisation de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, 1980.

4B-272-164